



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

**DÉCISIONS FINALES POUR LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Nomination du Rapporteur

Décision GF/B18/DP1 :

Le Dr. William Steiger du groupe constitutif des États-Unis est nommé rapporteur pour la dix-huitième réunion du Conseil d'administration.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Approbation de l'Ordre du jour

Décision GF/B18/DP2 :

L'Ordre du jour de la dix-huitième réunion du Conseil d'administration (GF/B18/1, Révision 2) est approuvé.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Approbation du rapport de la dix-septième réunion du Conseil d'administration

Décision GF/B18/DP3 :

Le rapport de la dix-septième réunion du Conseil d'administration (GF/B18/2) est approuvé avec les amendements apportés lors de la dix-huitième réunion du Conseil d'administration.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Examen à mi-parcours de la deuxième reconstitution volontaire des ressources

Décision GF/B18/DP4 :

Le Conseil d'administration adopte la recommandation d'examen à mi-parcours de la deuxième reconstitution volontaire des ressources du Fonds mondial.

Le Conseil d'administration décide que l'examen à mi-parcours de la deuxième reconstitution volontaire des ressources doit se dérouler avant la dix-neuvième réunion du Conseil d'administration prévue en mai 2009.

Les implications budgétaires de cette décision s'élèvent à 200 000 \$ US (déjà provisionnés dans le budget 2009).

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Don de produits et services par l'intermédiaire du Fonds mondial

Décision GF/B18/DP5 :

Le Conseil d'administration prend note des recommandations du Groupe de travail technique, telles qu'approuvées par la majorité du Groupe de pilotage commun. Il convient de souligner que ces recommandations ne fournissent pas de première indication positive ou négative sur les programmes de dons, mais une appréciation pragmatique sur la viabilité actuelle du Fonds mondial comme vecteur de mise en œuvre du don de produits et de services. Le Conseil d'administration approuve les points suivants :

(a) Le Conseil d'administration reconnaît la valeur ajoutée des dons de services au Secrétariat et la valeur ajoutée potentielle des dons de services aux bénéficiaires de subventions du Fonds mondial.

(b) Par conséquent, le Conseil d'administration demande au Secrétariat, sous la supervision du Comité des finances et de la vérification et avec la contribution du Comité d'éthique, d'élaborer des directives encadrant l'acceptation de dons de services par le Secrétariat et la facilitation par le Secrétariat des dons de services aux bénéficiaires de subventions du Fonds mondial. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de rendre compte de l'élaboration de ces directives lors de la dix-neuvième réunion du Conseil d'administration et de produire, ensuite, une fois par an, une liste détaillée des dons reçus par le Secrétariat.

(c) Le Fonds mondial ne peut, dans les circonstances actuelles, accepter de dons en nature de produits médicaux. Le Conseil d'administration n'est susceptible de reconsidérer sa position qu'au terme de deux ans minimum de fonctionnement du système de mise en commun volontaire des achats (VPP), et sur la base d'éléments tangibles permettant d'évaluer si l'ajout d'une composante don au VPP s'avère pratique, réalisable et appropriée.

(d) Les principaux éléments susceptibles d'entraîner un réexamen de la possibilité d'accepter des dons de produits médicaux sont les suivants : l'opinion des bénéficiaires du Fonds mondial concernant ces dons ; un changement des conditions du marché pour certaines des principales catégories de produits médicaux ; et un impact potentiel conséquent de ces dons sur le marché.

(e) Le Fonds mondial ne peut accepter de dons en nature de produits non médicaux tant qu'il ne dispose pas des informations adéquates lui permettant d'en évaluer les implications. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de rassembler lesdites informations et de rendre compte de ses progrès lors de la dix-neuvième réunion du Conseil d'administration.

Les implications budgétaires de cette décision s'élèvent à 200 000 \$ (montant couvert par les aléas budgétaires).

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Budget 2009

Décision GF/B18/DP6 :

Le Conseil d'administration :

1. demande au Secrétariat de réviser sa proposition de budget 2009 pour les frais de fonctionnement à la lumière des décisions d'approbation de subventions prises lors de la dix-huitième réunion du Conseil d'Administration ; et
2. demande au Comité des finances et de la vérification (FAC), le plus tôt possible après la dix-huitième réunion du Conseil d'administration et au plus tard pour le 15 décembre 2008, de procéder à l'examen de la proposition de budget révisée et de soumettre au Conseil d'administration pour approbation par e-mail, selon une procédure de non-opposition, un budget dont le montant ne doit pas dépasser 240,2 millions de dollars US, conformément au Cadre budgétaire, en tenant compte de l'environnement actuel de ressources limitées et dans l'optique d'une réduction budgétaire.

Les implications budgétaires de cette décision n'excéderont pas les 240,2 millions de dollars US en 2009, montant comprenant une affectation pour 570 postes maximum.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Centre de médicaments antipaludéens à des prix abordables

Décision GF/B18/DP7 :

Le Conseil d'administration renvoie à ses précédentes décisions concernant le Centre de médicaments antipaludéens à des prix abordables ("AMFm") (GF/B16/DP14 et GF/B17/DP16).

Le Conseil d'administration approuve le cadre politique et le plan de mise en œuvre établi dans le rapport du Comité AMFm ad hoc à l'attention du Conseil d'administration (GF/B18/7 – le "Rapport AMFm") et réaffirme sa décision de prendre en charge et de gérer l'AMFm pendant sa phase initiale ("phase 1") dans un nombre limité de pays. Le Conseil confie au Secrétariat le lancement de la phase 1 de l'AMFm.

Le Conseil charge le Comité AMFm ad hoc de poursuivre la supervision des préparations préalables au lancement de la phase 1 de l'AMFm dans le respect de son mandat de comité actuel, jusqu'à la 19ème réunion du Conseil d'administration (et l'autorise à apporter des modifications mineures au cadre politique et au plan de mise en œuvre). Lors de sa 19ème réunion, le Conseil d'administration statuera sur la structure de gouvernance la mieux adaptée à la supervision et au suivi de la performance de la mise en œuvre de la phase 1.

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de commanditer une évaluation technique indépendante sur le lancement de l'AMFm dans les pays de la phase 1 de l'AMFm. Il demande également au Comité chargé de la supervision de la phase 1 de l'AMFm d'examiner les conclusions de cette évaluation et d'émettre une recommandation à l'attention du Conseil d'administration (prévue pour le second semestre 2010), qui décidera alors d'étendre, d'accélérer, d'interrompre ou de suspendre l'AMFm en tant que secteur d'activité.

Le Conseil d'administration reconnaît l'action et le soutien du Groupe de travail du partenariat FRP, de l'UNITAID et des autres partenaires, et demande à ses partenaires de continuer à soutenir le développement et la mise en œuvre de l'AMFm.

Les implications budgétaires de cette décision s'élèvent à 6,6 millions de dollars US pour le lancement préalable en 2009, et comprennent une affectation pour 9 postes (montant couvert par les aléas budgétaires.)

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Mise en œuvre des recommandations de la retraite du Conseil d'administration

Décision GF/B18/DP8 :

Le Conseil d'administration prend note du rapport de la retraite du Conseil d'administration (GF/B18/15) et demande au Président et au Vice-président du Comité de la politique et de la stratégie et du Comité du portefeuille de tenir compte des recommandations dans l'élaboration de leur plan d'action. Le cas échéant, le Secrétariat est prié de prendre les mesures nécessaires concernant les recommandations.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Approbation d'un nouveau membre dans le Groupe technique de référence en évaluation

Décision GF/B18/DP9 :

Le Conseil d'administration demande au Directeur exécutif d'inviter le Dr. Lixia Wang à devenir membre du Groupe technique de référence en évaluation.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

**Amendements à la politique relative à l'éthique et aux conflits d'intérêts pour les
institutions du Fonds mondial**

Décision GF/B18/DP10 :

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la Politique relative à l'éthique et aux conflits d'intérêts pour les institutions du Fonds mondial, telle qu'établie dans l'Annexe 1 (Révision 1) du rapport du Comité d'éthique (GF/B18/8).

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Politique d'assurance qualité pour les produits pharmaceutiques

Décision GF/B18/DP11 :

Le Conseil approuve la politique d'assurance qualité pour les produits pharmaceutiques ("Politique AQ") telle qu'énoncée dans l'Annexe 1 du rapport du Comité du portefeuille (GF/B18/5). La Politique AQ doit entrer en vigueur le 1er juillet 2009 et remplacer la précédente politique d'assurance qualité des produits pharmaceutiques du Fonds mondial (telle qu'approuvée lors de la troisième réunion du Conseil d'administration et amendée lors des réunions suivantes).

Le Conseil autorise le Secrétariat à faire appel à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin d'accueillir le Comité expert d'examen décrit dans la Politique AQ, et de conclure les accords nécessaires avec l'OMS.

Le Conseil d'administration délègue au Comité du portefeuille la responsabilité de la supervision de la mise en œuvre de la politique AQ, ainsi que de la création d'un Comité expert d'examen. Le Conseil demande au Secrétariat d'informer le Comité du portefeuille du niveau d'avancement de la mise en œuvre de la politique AQ lors de la dernière réunion du Comité du portefeuille de 2009, puis ultérieurement, sur demande du Comité du portefeuille.

Le Conseil d'administration demande également au Secrétariat, sous supervision du Comité du portefeuille, d'examiner la situation actuelle de l'assurance qualité pour les produits de diagnostic et de formuler des recommandations. Le Conseil d'administration charge le Comité du portefeuille de rapporter ses conclusions sur cet examen lors de la dernière réunion du Conseil d'administration de 2009.

Les implications budgétaires de cette décision pour 2009 s'élèvent à 1 245 000 \$ US, et comprennent une affectation pour 2 postes (montant couvert par les aléas budgétaires.)

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Renforcer et soutenir une réponse permettant de réduire de moitié la prévalence et la mortalité liées à la tuberculose

Décision GF/B18/DP12 :

1. Le Conseil d'administration note et appuie le plan mondial Halte à la tuberculose 2006-2015 ("plan mondial") du partenariat Halte à la tuberculose visant à réduire de moitié la prévalence actuelle et le taux de mortalité de la tuberculose à l'horizon 2015.

En tant que source de financement externe de programmes de lutte contre la tuberculose la plus importante au monde, le Fonds mondial s'engage comme partenaire incontournable de la mise en œuvre du plan mondial.

2. Le Conseil d'administration reconnaît que près de 40 % des 9,2 millions de nouvelles infections à la tuberculose estimées par an dans le monde ne sont pas détectées/diagnostiquées, ce qui présente le risque d'un accroissement considérablement du risque de transmission de la tuberculose. Par conséquent, le Conseil d'administration encourage les candidats aux subventions du Fonds mondial et les entités mettant en œuvre de programmes de lutte contre la tuberculose à mettre en place des actions novatrices visant à accélérer la détection des cas de tuberculose et leur traitement efficace. Des investissements seront nécessaires pour : accroître la vitesse et la précision du diagnostic de la tuberculose à l'aide de nouveaux outils ; renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) et de surveillance au niveau national ; accroître les réponses communautaires. Le Conseil d'administration encourage notamment vivement le recours au financement à deux voies et à d'autres mécanismes visant à étendre les financements, les services communautaires de détection bien formés et la fourniture de traitements de brève durée sous surveillance directe (DOTS).

3. Le Conseil d'administration reconnaît que la lenteur des progrès de mise en œuvre de services collaboratifs essentiels de lutte contre le VIH et la tuberculose menace la qualité des résultats dans le cadre des subventions actuelles et futures du Fonds mondial pour ces deux maladies. Étant donné le manque de dépistage de la tuberculose dans les centres de traitement du VIH et inversement, le Conseil d'administration insiste sur le fait que tous les candidats doivent prévoir et mettre en œuvre des interventions liées à la tuberculose significatives et solides dans leurs propositions pour le VIH/SIDA ainsi que des interventions liées au VIH/SIDA dans leurs propositions pour la tuberculose.

Le Conseil d'administration charge le Secrétariat d'examiner les directives des demandes de phase 2 pour exiger des CCM, en ce qui concerne le financement continu des subventions pour le VIH et la tuberculose, qu'elles expliquent leurs projets d'amplification des services collaboratifs universels de lutte contre la tuberculose et le VIH et qu'elles détaillent de façon explicite dans chaque proposition les financements, activités et indicateurs prévus pour les deux maladies.

4. Prenant note de la prochaine réunion ministérielle à Pékin sur la tuberculose multirésistante, le Conseil d'administration du Fonds mondial encourage vivement la soumission de propositions

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

visant à soutenir les projets de lutte contre la tuberculose multirésistante et la tuberculose ultrarésistante, et exhorte les pays à s'appuyer sur la souplesse au niveau des budgets et de la planification pour garantir que les programmes intègrent les technologies émergentes. Le Conseil d'administration reconnaît que la première intervention, pour réduire le risque de tuberculose multirésistante et tuberculose ultrarésistante consiste à recourir à des programmes de traitement DOTS efficaces, à taux de guérison élevé. Outre l'extension de DOTS de qualité pour prévenir la tuberculose multirésistante, le succès d'une réponse passe nécessairement par une amplification majeure du dépistage de la susceptibilité aux médicaments chez toutes les personnes suspectées d'être atteintes de tuberculose pharmacorésistante et par le traitement efficace de ces cas grâce au développement des programmes DOTS-plus communautaires. Ainsi, le Conseil d'administration incite les candidats à amplifier leurs capacités de laboratoire et à gérer les cas de tuberculose multirésistante et de tuberculose ultrarésistante au niveau communautaire.

5. Reconnaissant que, selon le plan mondial Halte à la tuberculose, un écart existe entre les besoins estimés et les ressources disponibles, le Conseil d'administration exhorte les pays à se livrer à une analyse approfondie de l'écart situationnel et à soumettre des propositions ambitieuses et adaptées aux contextes nationaux spécifiques lors des futures séries de financement, du processus de reconduction des subventions ou des propositions de stratégie nationale dont les demandes de financement visent notamment à étendre de façon conséquente et rapide la détection des cas avec taux de guérison élevé et à obtenir une couverture universelle pour les services collaboratifs de lutte contre la tuberculose et le VIH mais aussi à amplifier les capacités de laboratoire et de soins pour étendre les DOTS et lutter contre la tuberculose multirésistante et la tuberculose ultrarésistante et à renforcer les systèmes de S&E et de surveillance. Le Conseil d'administration encourage également les CCM et les bénéficiaires principaux à tirer parti de la flexibilité offerte par les financements du Fonds mondial et, si nécessaire, à envisager de reconsidérer le budget des subventions présentes et futures des demandes de phase 2. Dans toutes les demandes de financement (candidatures nouvelles ou dans le cadre du processus de phase 2), les candidats doivent démontrer qu'ils disposent des capacités suffisantes dans ces zones ou exposer leurs projets pour y parvenir.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Dix-huitième réunion du Conseil d'administration New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008

Décisions de financement

Décision GF/B18/DP13 :

Le Conseil d'administration reconnaît que la série 8 a connu le plus grand nombre de propositions recommandées par le TRP depuis la création du Fonds mondial. Le Conseil d'administration félicite ses partenaires de mise en œuvre d'avoir accru la demande en propositions de haute qualité répondant aux besoins des pays concernés par les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Le Conseil d'administration reconnaît que cette augmentation exceptionnelle de la demande nécessite un effort de mobilisation des ressources de la part du Conseil d'administration et du Secrétariat.

Les mesures énumérées ci-dessous visent à garantir que le Fonds mondial est en mesure de financer toutes les propositions recommandées pour la série 8 et de pourvoir aux besoins de financement futurs (y compris pour les nouvelles séries) tout en restant dans la limite des ressources disponibles.

Le Conseil d'administration demande au Groupe de travail sur la mobilisation des ressources, convoqué par le Président du Conseil d'administration, de fournir des recommandations concrètes au Conseil d'administration, à chacun de ses membres et au Secrétariat leur permettant de prendre des mesures urgentes pour intensifier les efforts de mobilisation des ressources et ainsi répondre aux besoins de financement en 2009 et 2010.

Le Conseil d'administration note que l'importance des ressources requises appelle un soutien solide des plus importants décideurs au niveau national et international et des déclarations d'engagement à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA et à l'Assemblée de l'Organisation mondiale de la Santé. Dans la mesure du possible, le Conseil d'administration fera en sorte de promouvoir ces appels à soutien de haut niveau par l'intermédiaire de leurs délégations respectives.

Le Conseil d'administration prend les décisions suivantes :

1. Phase 1 de la série 8 : les propositions de la série 8 qui seront approuvées par le Conseil d'administration doivent être collectivement soumises à un ajustement de 10 % au titre de l'efficacité, avec un plafond de 2,753 milliards de dollars US pour la phase 1. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de faire état, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, des progrès de sa collaboration avec les Instances de coordination nationales et les bénéficiaires principaux pour parvenir à ce gain d'efficacité de 10 %.

2. Phase 2 de la série 8 : le montant de phase 2 des propositions approuvées de la série 8 doit être collectivement plafonné à 3,087 milliards de dollars US (soit 75 % des montants de la phase 2 des propositions recommandées de la série 8). Si de nouvelles ressources venaient à se libérer, cette limite est susceptible d'être partiellement ou intégralement relevée.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Dix-huitième réunion du Conseil d'administration New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008

3. **Nouveau processus de reconduction des subventions (RCC)** : les propositions de la première phase du RCC (RCC 1) approuvées par le Conseil d'administration pour répondre aux invitations au RCC envoyées après la date de cette décision doivent toutes être soumises à une limite de 140 % du montant du financement supplémentaire approuvé pour la période de phase 2 de ces subventions arrivant à expiration. Si de nouvelles ressources venaient à se libérer, cette limite est susceptible d'être partiellement ou intégralement relevée.

4. **Phase 2 et RCC** : le Conseil d'administration demande au Secrétariat d'étudier, d'ici le 31 décembre 2010, en collaboration avec les CCM et les bénéficiaires principaux, les moyens possibles de procéder à des économies d'efficacité de 10 % (0,5 milliard de dollars US) sur les renouvellements de phase 2 des subventions existantes et les renouvellements du prochain RCC. Ces économies doivent s'appliquer aux besoins financiers en 2011.

5. **Calendrier des séries** : rappelant ses décisions de lancer un appel à propositions de financement supplémentaire en 2008 (la "série 9"), le Conseil d'administration décide d'étendre la date limite de soumission des propositions pour la série 9 au 1er juin 2009. Après examen des recommandations de financement des propositions de la série 9 par le TRP, le Conseil d'administration rendra sa décision lors de sa vingtième réunion, en novembre 2009. Le Conseil d'administration abordera également le calendrier des séries futures lors de cette vingtième réunion du Conseil d'administration.

Les répercussions de cette décision sur les ressources sont détaillées dans le tableau figurant en annexe de cette décision. Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles pour 2009.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Approbation de la Série 8

Décision GF/B18/DP14 :

1. Le Conseil d'administration approuve, en principe, toutes les propositions de la série 8 ayant été recommandées pour financement par le Comité technique d'examen des propositions (TRP).

2. Le Conseil d'administration approuve le financement pour une durée initiale de deux ans des propositions de la série 8 recommandées pour financement par le Comité technique d'examen (TRP) en "catégorie 1" et "catégorie 2" à indice composite 8, 6 et 5, comme indiqué dans l'annexe 2 (révision 2) du rapport du Comité technique d'examen et du Secrétariat sur les propositions de la série 8 (GF/B18/10), objet de la décision GF/B18/13 et des paragraphes 4 et 5 ci-après.

3. Les autres propositions de la série 8 recommandées pour financement par le TRP et identifiées en "catégorie 2" à indice composite 3 et "catégorie 2B" seront approuvées pour financement pour une période initiale de deux ans (objet de la décision GF/B18/13 et du paragraphe 5 ci-après) :

i. par un courrier électronique de confirmation du Conseil d'administration (ou, si nécessaire, lors de la dix-neuvième réunion du Conseil d'administration), lorsque les fonds seront disponibles conformément à la Politique globale de financement ; et

ii. selon un classement composite desdites propositions, conformément à la décision du Conseil d'administration intitulée "Prioritization in Resource Constrained Environments" (Hiérarchisation en environnement de ressources limitées) (GF/B8/2, p. 13).

Dans l'intervalle, le Conseil d'administration demande au Secrétariat de poursuivre les clarifications et les évaluations de ces propositions avec le TRP et les LFA, respectivement.

4. Les candidats dont les propositions sont recommandées pour financement de "catégorie 1" conduiront à son terme le processus de clarifications du TRP, comme indiqué dans l'accord écrit du Président et/ou du Vice-président du TRP, dans les huit semaines après réception de la notification écrite du Secrétariat leur signifiant la décision du Conseil d'administration.

5. Les candidats dont la proposition est recommandée pour financement de "catégorie 2" (y compris le sous-ensemble de propositions identifiées en "catégorie 2B") doivent :

i. fournir une première réponse écrite détaillée aux demandes de clarifications et d'ajustements du TRP dans les six semaines après réception de la notification écrite du Secrétariat leur signifiant la décision du Conseil d'administration ; et

ii. conclure le processus de clarifications du TRP, conformément à l'accord écrit du Président et du Vice-président du TRP, au plus tard trois mois après réception par le

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Secrétariat de la réponse initiale détaillée du candidat relative aux questions appelant des clarifications et/ou ajustements.

6. Le Conseil d'administration ne souhaite pas approuver le financement des propositions classées en "catégorie 3" par le TRP, et indiquées comme telles en Annexe 2 de la décision GF/B18/10. Les candidats concernés peuvent soumettre une version révisée de la même proposition lors de la série 9.

7. Le Conseil d'administration ne souhaite pas approuver le financement des propositions classées en "catégorie 4" par le TRP, et indiquées comme telles en Annexe 2 de la décision GF/B18/10.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Relations entre le Fonds mondial et les Nations Unies (ONU)

Décision GF/B18/DP15 :

Le Conseil d'administration prend note de l'approche développée dans le projet de plan pour une Déclaration de politique générale sur les relations entre le Fonds mondial et le système des Nations Unies, à approfondir par le Groupe de travail et le Secrétariat comme base pour un accord sur un nouveau partenariat stratégique entre le Fonds mondial et le système des Nations Unies, à présenter lors de la dix-neuvième réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration soutient l'initiative du Fonds mondial, par l'intermédiaire de son Directeur exécutif, visant à concrétiser la décision de la 63e session de l'Assemblée générale des Nations Unies d'accorder un statut d'observateur au Fonds mondial.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Protocole d'accord avec la Banque islamique de développement

Décision GF/B18/DP16 :

Le Conseil d'administration note les efforts ininterrompus du Secrétariat visant à renforcer les relations du Fonds mondial avec ses principaux partenaires dans la lutte contre les trois maladies. Dans ce contexte, le Conseil d'administration exprime sa satisfaction et approuve les principes d'un nouveau protocole d'accord avec la Banque islamique de développement (IsDB MoU), et demande au Directeur exécutif de finaliser et de signer ledit protocole.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Protocole d'accord avec le partenariat Halte à la tuberculose

Décision GF/B18/DP17 :

Le Conseil d'administration note les efforts ininterrompus du Secrétariat pour renforcer les relations du Fonds mondial avec ses principaux partenaires dans la lutte contre les trois maladies. Dans ce contexte, le Conseil d'administration exprime sa satisfaction et approuve les principes d'un nouveau protocole d'accord avec le partenariat Halte à la tuberculose (Stop TB MoU), et demande au Directeur exécutif de finaliser et de signer ledit protocole.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Stratégie d'égalité des genres

Décision GF/B18/DP18 :

Le Conseil d'administration approuve la "Stratégie du Fonds mondial pour l'égalité des genres dans la réponse au VIH/SIDA, à la tuberculose et au paludisme" (Stratégie pour l'égalité des genres) telle que définie dans l'addendum au rapport du Comité de la politique et de la stratégie (GF/B18/4, addendum).

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Architecture du Fonds mondial

Décision GF/B18/DP19 :

Le Conseil d'administration approuve le travail du Comité de la politique et de la stratégie et du Secrétariat consistant à examiner les questions d'architecture liées au modèle de financement actuel du Fonds mondial.

Le Conseil reconnaît que certaines améliorations essentielles peuvent être mises en œuvre sans délai, alors que d'autres améliorations éventuelles requièrent davantage de réflexion et de travail.

A. Approbation d'un modèle de "flux de financement unique par bénéficiaire principal et par maladie" :

Le Conseil d'administration approuve, dans son principe, la recommandation selon laquelle les futures modifications d'architecture doivent être basées sur un modèle de "flux de financement unique par bénéficiaire principal et par maladie", tout en reconnaissant que :

1. le Secrétariat présentera au Comité de la politique et de la stratégie, lors de sa première réunion de 2009, un plan détaillé de mise en œuvre de ce modèle comprenant une analyse de tous les changements de la politique du Fonds mondial nécessaires pour mettre en œuvre ce modèle ; et
2. le Comité de la politique et de la stratégie présentera ce modèle au Conseil d'administration, pour approbation, lors de sa dix-neuvième réunion.

B. Changements à mettre en œuvre à partir de la série 10 :

Reconnaissant que le Conseil d'administration a pris les décisions ci-dessus afin d'évoluer vers une meilleure adéquation des processus du Fonds mondial avec les cycles nationaux :

- annoncer, avec suffisamment d'avance, une série fixe de dates pour les séries de financement à venir (GF/B14/DP12) et lancer deux appels à propositions de financement en 2008 (GF/B17/DP23) ;
- l'opportunité pour les candidats de soumettre une version révisée de la même proposition que celle ayant été recommandée en "catégorie 3" par le TRP (GF/B17/DP23) ; et
- l'opportunité pour le TRP de recommander le financement de propositions de RCC à la condition que soient retirés certains éléments spécifiques de la proposition pour une maladie (GF/B14/DP9).

Le Conseil d'administration décide de faire transparaître les décisions ci-dessus dans les séries futures, à commencer par la série 10, comme suit :

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

1. Le Secrétariat publiera un minimum de deux appels à propositions par année calendaire, appels qui devront se produire à 6 mois d'intervalle les uns des autres, et à des dates les plus fixes possibles d'une année sur l'autre.
2. Les candidats dont les propositions sont recommandées en "catégorie 3" par le TRP peuvent être autorisés à soumettre, lors de la série suivante, une version révisée de la même proposition que celle recommandée en "catégorie 3" par le TRP.
3. Le TRP pourra, lorsqu'il recommandera des propositions en "catégorie 1" ou en "catégorie 2" (y compris en "catégorie 2B"), recommander des propositions pour financement conditionnel sous réserve du retrait d'un ensemble d'éléments spécifiques de la proposition pour une maladie (retrait qui ne pourra faire l'objet d'un appel).
4. Le Conseil demande au Secrétariat de préparer les amendements au mandat du TRP requis pour la mise en œuvre des décisions décrites ci-dessus.

Les implications budgétaires de cette décision pour 2009 s'élèvent à 876 000 \$ US, avec une affectation pour 8 postes (montant couvert par les aléas budgétaires.)

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Déploiement par étapes des Propositions de stratégie nationale, avec une première phase d'apprentissage

Décision GF/B18/DP20 :

Le Conseil d'administration renvoie à sa décision (GF/B15/DP17) sur les Propositions de stratégie nationale ("NSA"), demandant au Comité de la politique et de la stratégie (PSC) de recommander au Conseil d'administration un plan et des politiques visant à lancer une procédure de Propositions de stratégie nationale reposant sur les principes exposés dans ladite décision. Le Conseil réitère son engagement en faveur de l'élaboration d'une approche de validation des stratégies nationales crédible et partagée, qui jettera les bases de la procédure de NSA lorsqu'elle sera disponible.

Pour tirer les leçons d'autres aspects de la procédure de NSA, le Conseil d'administration autorise le Secrétariat à procéder à un déploiement par phases, débutant par une première vague de NSA ("première phase d'apprentissage") dans un nombre de pays limité. La première phase d'apprentissage doit permettre de tirer des leçons politiques et opérationnelles au bénéfice d'un déploiement à plus grande échelle de la procédure de NSA.

Les principes sur lesquels reposent les décisions du Conseil d'administration en matière :

- de "financement à deux voies" (tel que décrit dans la décision GF/B15/DP14) ;
- d'approche stratégique du renforcement des systèmes de santé (telle que décrite dans la décision GF/B15/DP6) ; et
- de politique globale de financement (GF/B15/DP27)

doivent être respectés pour la première phase d'apprentissage.

Le financement initial des subventions, lors de cette première phase d'apprentissage, doit être approuvé par le Conseil d'administration pour une période ne pouvant excéder deux ans.

Le Conseil d'administration autorise le Secrétariat, si nécessaire, à faire des exceptions aux politiques et procédures existantes, pour mettre en œuvre cette première phase d'apprentissage. Ces exceptions peuvent concerner, sans s'y limiter :

- a) le type et le format des informations attestant la recevabilité à la NSA ;
- b) les procédures et politiques de soumission et d'examen des candidatures au financement du Fonds mondial (y compris le calendrier de soumission et le format des candidatures) ;
- c) le mandat du Groupe d'examen technique (TRP), de même que les procédures du TRP, les indemnités et accords des membres du TRP, les critères d'examen des NSA (y compris la stratégie nationale elle-même) et les interactions avec les membres de la CCM et les autres parties prenantes concernées pendant l'examen ; et

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Dix-huitième réunion du Conseil d'administration New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008

d) l'examen de la phase 2 (y compris le calendrier de l'examen de la phase 2 et la décision de renouvellement).

Toute exception aux politiques et procédures existantes ayant trait à la première phase d'apprentissage doit être cohérente avec le document cadre du Fonds mondial.

Lors de la mise en œuvre de cette première phase, le Secrétariat doit tenir compte des délibérations du Conseil de coordination du programme ONUSIDA lors de sa réunion de décembre 2008, des consultations d'IHP+ sur le processus de validation et d'autres consultations de parties prenantes concernées.

Le Secrétariat fournira au PSC, lors de sa première réunion de 2009, un rapport sur l'avancée de la mise en œuvre de la première phase d'apprentissage. Les candidatures recommandées par le TRP provenant de la première phase de d'apprentissage doivent bénéficier de la même priorité de financement que les propositions soumises dans le cadre de la filière des séries (à condition que, dans un environnement limité en ressources, la préséance soit accordée aux propositions de la filière des séries préalablement approuvées, mais non financées).

Le Secrétariat proposera également au PSC, une fois identifiées, les modifications nécessaires aux politiques existantes du Fonds mondial pour un déploiement à plus grande échelle de la procédure de NSA.

L'autorité déléguée au Secrétariat par la présente décision se poursuivra pendant la durée des subventions approuvées dans le cadre de la première phase d'apprentissage.

Les implications budgétaires de cette décision pour 2009 s'élèvent à 1 782 000 \$ US, et comprennent une affectation pour 8 postes (montant couvert par les aléas budgétaires.)

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Suivi des Domaines d'étude n° 2 et n° 3 de l'évaluation quinquennale

Décision GF/B18/DP21 :

Le Conseil d'administration se félicite des recommandations du Domaine d'étude (SA) n° 2 de l'évaluation quinquennale, comme résumées dans le rapport du Groupe technique de référence en évaluation (TERG) (GF/B1811). Il demande au Secrétariat de faire état au Comité de la politique et de la stratégie (PSC) des progrès accomplis suite aux recommandations du Domaine d'études 2 (SA2). Le Conseil demande également au Secrétariat d'élaborer un processus et un calendrier pour répondre aux recommandations du SA3 et les mettre en œuvre.

Le Conseil d'administration approuve l'appel à l'action du TERG au Fonds mondial pour qu'il travaille avec les partenaires à renforcer les systèmes de suivi et évaluation nationaux afin d'améliorer leur performance et leur impact, qu'il renforce la capacité analytique dans les différents pays et soutienne l'élaboration de plates-formes nationales d'évaluation de l'impact.

Le Conseil d'administration demande au président du PSC, après avoir consulté les présidents du Comité du portefeuille (CP) et du Comité des finances et de la vérification (FAC), de constituer un petit comité spécialisé chargé d'assister le PSC dans le suivi du processus d'évaluation quinquennale et la réponse apportée.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

Cellule internationale de réflexion sur les restrictions aux voyages liées au VIH

Décision GF/B18/DP22 :

Le Conseil d'administration exprime sa reconnaissance envers l'ONUSIDA et la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions aux voyages liées au VIH pour leur soutien et leur travail en faveur de l'objectif prioritaire de la Cellule internationale : l'abandon des restrictions spécifiquement liées au VIH à l'entrée, au séjour et à la résidence des personnes atteintes du VIH.

Le Conseil d'administration prend note des recommandations contenues dans l'annexe 1 de la décision GF/B18/DP12 et décide :

1. qu'aucun Conseil d'administration, aucune réunion de Comité ni aucun Forum de partenariat ne se tiendra dans un pays pratiquant une restriction spécifique au VIH quant à l'entrée, au séjour et à la résidence des personnes atteintes du VIH ; et
2. de soutenir les efforts nationaux visant à examiner et supprimer les lois, politiques et pratiques relatives aux restrictions liées au VIH quant à l'entrée, au séjour et à la résidence grâce au leadership, à la sensibilisation et à la conclusion de partenariats adaptés au niveau international, régional et national.
3. de travailler avec les partenaires pour garantir que les pays ont accès aux dernières instructions et informations émises par les agences normatives sur la question spécifique des restrictions liées au VIH quand à l'accès, au séjour et à la résidence.

Le Conseil d'administration demande aux comités concernés, qui se baseront sur le rapport de la Cellule de réflexion, de recommander des actions au Conseil d'administration lors de sa dix-neuvième réunion, notamment sur la façon dont le Fonds mondial peut, par ses politiques et procédures, financer les interventions nationales visant à supprimer toute restriction liée au VIH.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

**Politique sur la signature des subventions en cas d'enquête en cours de l'Inspecteur
général**

Décision GF/B18/DP23 :

Le Conseil d'administration soutient fermement, en principe, la décision suivante, et demande au Comité des finances et de la vérification (FAC) d'examiner ce texte, notamment pour garantir que cette politique se limite à des circonstances dans lesquelles l'Inspecteur général a déterminé l'existence à première vue de preuve de fraude, d'abus, de détournement ou de corruption. Le FAC devra fournir au Conseil d'administration, lors de sa dix-neuvième réunion, un rapport comprenant une décision finale ou une confirmation que cette politique a été intégrée au cadre de gestion des risques du Fonds mondial.

1. Conformément aux principes de transparence et de financement basé sur les performances, le Conseil d'administration décide que l'accord de subvention d'une proposition approuvée par le Conseil d'administration qui désigne un bénéficiaire principal faisant l'objet d'une enquête du Bureau de l'Inspecteur général du Fonds mondial ("BIG") dans le cadre d'une autre subvention gérée dans le même pays ne pourra être signé avant que l'enquête ne s'achève et que ses conclusions ne jugent gérable le risque de poursuite du financement du Fonds mondial par l'intermédiaire de ce bénéficiaire principal, que toutes les recommandations d'enquête matérielle ne soient certifiées résolues par l'Inspecteur général du Fonds mondial ou que la CCM ne décide de proposer un nouveau bénéficiaire principal ne présentant aucun sujet d'inquiétude concernant la gestion efficace et transparente de ladite subvention. Les enquêtes visées sont les enquêtes pour fraude, abus, corruption ou détournement potentiel des fonds.

2. Lorsqu'un bénéficiaire principal sous le coup d'une enquête est différent du bénéficiaire principal nommé pour la subvention nouvellement approuvée mais que le Conseil d'administration, le BIG ou le Secrétariat s'inquiète d'un éventuel lien significatif entre les deux bénéficiaires principaux ou d'une connexion matérielle entre le bénéficiaire principal et les faits faisant l'objet d'une enquête, les dispositions prévues au paragraphe 1 ci-dessus sont applicables jusqu'à ce que ces inquiétudes soient dissipées. Le BIG doit chercher à clarifier dans les meilleurs délais les questions factuelles suscitant de telles inquiétudes.

3. Si un sous-bénéficiaire faisait l'objet d'une enquête du BIG, le Secrétariat placerait les mêmes limites pour un nouvel engagement avec le sous-bénéficiaire lors de la signature de la subvention qu'avec le récipiendaire principal, sous réserve des résultats de l'enquête du BIG et des recommandations de ce dernier.

4. Si les conclusions de l'enquête ne démontrent pas que les risques de poursuite du financement du Fonds mondial par l'intermédiaire d'un tel bénéficiaire principal sont gérables ou que les recommandations de l'enquête ne peuvent être certifiées comme intégralement résolues par l'Inspecteur général du Fonds mondial conformément à la politique et au calendrier de signature des accords de subvention¹, l'approbation de la subvention sera considérée comme interrompue sans délai possible.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Dix-huitième réunion du Conseil d'administration
New Delhi, Inde, 7 – 8 novembre 2008**

5. Si la subvention faisant l'objet d'une enquête est interrompue, une nouvelle proposition de subvention au même bénéficiaire principal ou à un nouveau bénéficiaire principal pour lequel les inquiétudes mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus ne sont pas dissipées, peut aboutir à une signature, si et seulement si, les conditions ci-dessous sont remplies :

a. la politique de garanties additionnelles (ASP) entre en vigueur et des conditions spécifiques sont définies pour faire la lumière sur les aspects de l'enquête du BIG concernés ; et

b. le BIG certifie que les points ayant entraîné l'interruption de la subvention antérieure sont résolus dans le nouvel accord de subvention.

6. Si la subvention faisant l'objet d'une enquête n'est pas interrompue mais que le Conseil d'administration, le BIG ou le Secrétariat estime que les risques matériels persistent, en plus d'exiger le respect des conditions à la poursuite de la subvention existante, l'ASP doit être appliqué aux nouvelles subventions au même bénéficiaire principal ou à un nouveau bénéficiaire principal pour lequel les inquiétudes mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus ne sont pas dissipées.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

1 Si un accord de subvention n'a pas été signé dans les 12 mois suivant l'approbation du Conseil d'administration, la proposition ne peut plus être considérée comme approuvée à moins que le Conseil d'administration ne décide d'accorder un délai supplémentaire exceptionnel en s'appuyant sur des informations fournies par le Secrétariat et les CCM. Ce délai est limité à trois mois maximum.

Signé : 7 novembre 2008

William Steiger
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat